DROIT DE LA FAMILLE

Droit du divorce : choisir la procédure, liquider le régime et protéger les enfants

Le divorce se joue sur deux terrains à la fois. La voie procédurale est parfois choisie avant d'avoir mesuré l'état du patrimoine ou le niveau réel de conflit. La liquidation est renvoyée à plus tard et devient un second contentieux. Les mesures relatives aux enfants sont rédigées de façon trop générale pour être exécutées. Cette journée de 7 heures s'adresse à des praticiens qui suivent déjà des dossiers familiaux. Le participant compare les voies ouvertes et leurs effets. Il articule la procédure avec la liquidation du régime et la prestation compensatoire. Il rédige enfin des mesures relatives aux enfants suffisamment précises pour être appliquées.

DURÉE	MODALITÉ	TARIF	DÉLAI D'ACCÈS
1 jour — 7 h	**Présentiel ou à distance**	**À partir de 985 € HT**	**11 jours ouvrés après validation du financement.**

Mon Pôle Formation est un organisme certifié Qualiopi. La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION** — certificat n° 76 31 02622 31 (SGS ICS)

01 Public visé et prérequis

PUBLIC VISÉ
Avocats collaborateurs en droit de la famille juristes notariaux médiateurs familiaux et assistants de cabinet suivant des dossiers de divorce.

PRÉREQUIS
Connaître les bases du droit de la famille et des régimes matrimoniaux

POSITIONNEMENT À L'ENTRÉE
Analyse du besoin et test de positionnement. Vos réponses sont partagées avec votre formateur afin d'adapter la formation à votre niveau et votre contexte professionnel.

02 Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Comparer les voies de divorce au regard du patrimoine et du niveau de conflit
- Articuler le calendrier de la procédure avec celui de la liquidation
- Constituer un dossier de prestation compensatoire appuyé sur des éléments vérifiables
- Rédiger des mesures relatives aux enfants rédigées pour être exécutées
- Anticiper le sort du logement et les conséquences fiscales des arrangements retenus

03 Programme détaillé

M1 Choix de la voie et conduite de la procédure

- Orienter le dossier dès le premier rendez-vous
- Comparaison des voies de divorce et critères d'orientation
- Recueil des informations patrimoniales et familiales à la première consultation
- Mesures provisoires organisant la période de séparation
- Rôle du juge aux affaires familiales et déroulement de l'instance
- Place de la médiation et des accords partiels
- Cas pratique : Une situation familiale est remise aux groupes qui choisissent la voie de divorce et motivent leur orientation.

M2 Conséquences patrimoniales

- Liquider sans créer un second contentieux
- Liquidation du régime matrimonial et opérations de partage
- Sort du logement familial selon son statut d'occupation
- Prestation compensatoire éléments d'appréciation et formes de versement
- Dettes communes et créances entre époux
- Conséquences fiscales des attributions et des versements convenus
- Atelier : Les participants établissent l'état liquidatif simplifié d'un patrimoine remis en séance.

M3 Enfants et suites du divorce

- Des mesures qui tiennent dans le temps
- Exercice de l'autorité parentale et organisation de la résidence
- Fixation de la contribution à l'entretien et à l'éducation
- Rédaction de clauses exécutables sur les vacances et les déplacements
- Exécution des mesures et recours en cas de difficulté
- Modification des mesures en cas de changement de situation
- Mise en situation : Un parent signale l'inexécution d'un droit de visite et chaque groupe détermine les démarches à engager.

04 Modalités pédagogiques, méthodes et moyens

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES
Présentiel ou à distance

LIEU / FORMAT
Dans vos locaux — jusqu'à 10 collaborateurs, Paris — Présentiel, À distance — Classe virtuelle

MÉTHODES MOBILISÉES
• Apports théoriques, ateliers et cas pratiques. Support de cours numérique et fiches méthodes fournis.

ENCADREMENT
Formateurs qualifiés et expérimentés, experts de leur domaine, sélectionnés par Mon Pôle Formation.

05 Modalités d'évaluation et de suivi

ÉVALUATION DES ACQUIS
• QCM et mises en situation. Évaluation des acquis en début et en fin de parcours, évaluation à chaud et à froid à 60 jours.

SUIVI DE L'EXÉCUTION
• Émargement des participants
• Certificat de réalisation remis à l'issue de la formation

SANCTION DE LA FORMATION
Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

06 Type de reconnaissance

Formation non certifiante — Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

07 Modalités d'accès, financement et tarifs

MODALITÉS D'INSCRIPTION
Inscription en ligne, par téléphone, par devis ou via votre OPCO.

DÉLAI D'ACCÈS
11 jours ouvrés après validation du financement.

FINANCEMENTS POSSIBLES
- OPCO et plan de développement des compétences
- FAF et CFP
- France Travail
- Paiement jusqu'à 6 fois sans frais

DATES / SESSIONS
Entrées permanentes

FORMULE	DÉTAIL	TARIF
Inter-entreprises	-10 % dès 2 participants, -15 % dès 3, -20 % à partir de 4 inscrits sur la même session.	**À partir de 985 € HT**

Prix nets — exonération de TVA, article 261-4-4° du CGI.

08 Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez notre référent handicap pour construire une solution adaptée : contact@monpoleformation.fr

RÉFÉRENT HANDICAP
Tiffany LESTROUBAC

CONTACT
contact@monpoleformation.fr

09 Indicateurs de résultats

INDICATEUR	RÉSULTAT	MODALITÉS DE CALCUL
Taux de satisfaction	**N/A**	Moyenne des notes de satisfaction des stagiaires sur les 12 derniers mois
Taux d'abandon	**N/A**	Calculé sur les 12 derniers mois

Résultats arrêtés au 29/09/2026. N/A : donnée non disponible ou effectif insuffisant sur la période.

10 Contacts

INSCRIPTIONS ET INFORMATIONS
contact@monpoleformation.fr
01 87 66 57 66

ADRESSE
10a rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 76420 Bihorel

RÉCLAMATIONS
Par e-mail : contact@monpoleformation.fr